Publié le 31 mars 2010

Groupe SNI : 1,6 milliard d’euros pour les économies d’énergie

Le premier bailleur de France a lancé en 2008 un programme de longue haleine visant à réduire la consommation énergétique de ses 300 000 logements locatifs. 1,6 milliard d’euros seront investis d’ici 2020 dans des travaux d’isolation et d’intégration d’énergies renouvelables.

Le groupe SNI, filiale immobilière de la Caisse des dépôts est le premier bailleur de l'hexagone avec un patrimoine de près de 300 000 logements couvrant l'intégralité de l'offre locative d'intérêt général. Une position qui en fait l'une des entreprises françaises les mieux placées pour réduire la facture énergétique du bâtiment. SNI a ainsi été l'un des premiers acteurs du secteur à réaliser un diagnostic de performance énergétique de ses logements. Une initiative qui a débouché début 2008 sur la rédaction d'un livre vert instaurant une stratégie d'amélioration de l'efficacité énergétique de son parc. Les logements ont été classés en trois catégories, suivant leurs performances, mais également suivant leur vocation à être conservés ou démolis. « On a identifié les patrimoines les plus énergétivores à conserver sur le long terme, la priorité étant de traiter dans les trois premières années les immeubles les plus fragiles et les plus exposés », affirme Bernard Théry, directeur chargé de l'innovation et du développement durable, chargé de la gestion patrimoniale du groupe.

Fin 2010, les 10 % de logements les plus voraces en énergie auront été traités avec une consommation ramenée à moins de 150 KWh/m2/an (catégorie C). Même les bâtiments destinés à être détruits à terme, auront vu leur consommation réduite à moins de 230 KWh/m2/an (catégorie D). L'économie globale pour l'ensemble des travaux de cette période triennale sera de 6 TWhcumac. « Nous travaillons essentiellement sur la boite, en systématisant l'isolation par l'extérieur », précise Bernard Théry. Une seconde phase de travaux démarrera début 2011 sur les logements restants avec pour objectif leur inscription en catégorie C à l'horizon 2020. Ce vaste programme de réhabilitation nécessitera un surinvestissement d'1,15 Md € auquel s'ajouteront 280 M€ destinés à financer l'intégration d'énergies renouvelables (chaudières au bois, eau chaude solaire et solaire photovoltaïque) et 170 M€ au titre des constructions neuves.

© 2025 www.lesepl.fr